

PETIT RAPPEL

Le Conseil Supérieur de la Santé en Belgique recommande aux hommes et aux femmes adultes les normes suivantes :

- 2 verres standards en moyenne par jour au maximum
- 10 verres standards au maximum par semaine
- Garder plusieurs jours d'abstinence chaque semaine



bouteille de mélange
(Breezer et similaire)
5,6 % = 1,25 verres st.

AVIS AUX INTERNAUTES

<https://www.antennecentre.tv/article/soignies-hope-one-accompagne-pour-sortir-de-lalcoolisme>
(reportage sur l'asbl Hope One)

www.aide-alcool.be
(site d'information et d'aide en ligne)

www.reseaulcool.be
(réseau d'aide pour les patients et les professionnels)

www.jeunesetalcool.be
(réseau de 13 associations promouvant des consommations responsables et moins risquées d'alcool)

POUR PROLONGER VOTRE PLAISIR

- « Alcool, ce qu'on ne vous a jamais dit », T. Orban, V. Liévin, éditions Mardaga, Bruxelles, 2022
- « L'alcoolisme au féminin : en finir avec les tabous, s'en sortir », L. Karila, éditions Leduc, Paris, 2020
- « Idées reçues sur l'addiction à l'alcool : comprendre et sortir de la dépendance », L. Karila, éditions Le Cavalier Bleu, Paris, 2022
- « Surmonter un problème avec l'alcool », L. Romo, P. Grazioplene, éditions Dunod, Paris, 2015
- « Petit cahier d'exercices pour se libérer de l'alcool », C. Dequick, éditions Jouvence, France, 2016
- « L'alcool en questions », V. Seutin, J. Scuvée-Moreau, E. Quertemont, éditions Mardaga, Bruxelles, 2015
- « Les alcooléens », J. Maisondieu, éditions Bayard, France, 2014

MISSIONS

Articulation en 3 axes de travail :



INFOS

PRÉVENTION PROMOTION SANTÉ ASSUÉTUDES

Rue de la Neuville, 14-16

6000 Charleroi

Tél. : 071/30.26.56

E-mail :
ppsa@cpascharleroi.be



PRÉVENTION PROMOTION SANTÉ ASSUÉTUDES

PPSa

P.RISC.OPE

n°48

« A LA DÉCOUVERTE DE L'ASBL HOPE ONE : ACCOMPAGNEMENT AU SEVRAGE ALCOOL À DOMICILE. »



Pour ce 48^{ème} numéro des Midis du P-Risc-Ope, nous avons à nouveau choisi de mettre en lumière le travail d'une équipe, celle de l'asbl Hope One.

Ils ont volontiers accepté de lever le voile sur leur travail quotidien d'accompagnement au sevrage alcool à domicile.

Nous les remercions chaleureusement pour leur présentation et vous souhaitons une lecture enrichissante.

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE* DU 13 OCTOBRE 2022, ANIMÉE PAR LE DOCTEUR BERNADETTE SCOMAN, MONSIEUR BRUNO DEWOLF ET MADAME GAETANA ANDOLINA.

1. OBJECTIF ET MISE EN ŒUVRE

L'asbl Hope One a été créée en 2019 et a démarré ses activités en février 2021. L'objectif poursuivi est une prise en charge de patients présentant une dépendance à l'alcool et en demande de sevrage au domicile. Cet accompagnement est réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin alcoologue, d'un éducateur en santé mentale, d'une coordinatrice, de psychologues, d'une équipe d'infirmiers(ères) et d'un kinésithérapeute. Quand cela s'avère nécessaire, l'équipe peut recevoir de l'aide d'un psychiatre, d'un juriste, d'un assistant social et d'un comptable. Ces personnes sont alors payées à l'acte. Par ailleurs, l'asbl perçoit des subsides de l'AViQ. Afin de se faire connaître, différents moyens ont été mis en œuvre :

- folders déposés dans les commerces, pharmacies ;
- affiches ;
- partage sur les réseaux sociaux ;
- multiples contacts pris auprès du réseau local (CHR Soignies, médecins généralistes, hôpital psychiatrique St Bernard, CPAS, ...) ;
- articles dans la presse ;
- reportage sur la chaîne de TV régionale.

2. PRISE EN CHARGE

2.1. Procédure

Il est essentiel que la première demande soit formulée par le patient. Celui-ci est alors reçu par l'éducateur ou par la coordinatrice pour un premier entretien. Une rencontre au domicile est ensuite organisée par l'éducateur puis une seconde en binôme avec le médecin alcoologue. Lors de ce moment, la possibilité d'un sevrage à domicile est évaluée tant du point de vue somatique que du point de vue social, familial, ... La coordinatrice d'Hope One contacte également le réseau à savoir : infirmier, pharmacien, kinésithérapeute, ... Enfin, une visite de concertation pluridisciplinaire est organisée au domicile et la date de début de sevrage est fixée.

**Ces propos sont le fruit des intervenants et n'engagent en rien la responsabilité du CPAS.*



Quand le sevrage est entamé, le patient est accompagné et vu quotidiennement par l'éducateur, et trois fois par semaine par le médecin alcoologue. Les visites de l'équipe infirmière ont lieu deux fois par jour et celles du kinésithérapeute, deux fois par semaine. En cours de traitement, un entretien chez le psychologue est programmé de même qu'un rendez-vous chez le psychiatre si nécessaire. Un carnet de liaison est mis en place au domicile du patient : il permet à chaque professionnel et au patient d'y laisser ses commentaires d'une part, et d'autre part, d'y indiquer l'indice de Cushman (score de surveillance du sevrage alcoolique) et les paramètres du patient. Les visites prévues sont inscrites dans ce cahier.

2.2 Avantages

Etre suivi par l'équipe Hope One présente plusieurs avantages :

- la rapidité de la prise en charge ;
- un accompagnement multifacette via des visites chez des spécialistes, une prise en charge hospitalière, une aide à la vie quotidienne (courses, comptabilité, ...) ;
- le lien avec le médecin traitant ;
- la coordination entre le milieu hospitalier et le domicile ;
- les consultations ;
- un travail de réseau.

2.3. Profil

Les demandes de prises en charge émanent le plus souvent des patients, des médecins traitants, des hôpitaux, de la police, des psychologues et des équipes mobiles. Les patients suivis sont majoritairement des hommes (60%) et proviennent essentiellement de Soignies et de ses environs (52%). Par ailleurs, l'équipe étant restreinte, ils doivent se limiter malgré un territoire géographique vaste. L'asbl comptabilise 120 demandes de prise en charge, 38 sevrages et une moyenne de 3 appels par semaine.

2.4. Chiffres

A ce jour, 1/3 des patients suivis ont réussi leur sevrage. 13% ont rechuté et 11% ont mis un terme au programme.

3. REPÉRAGE ET INTERVENTION BRÈVE

Un patient sur cinq (30% des hommes et 10% des femmes) est un consommateur à risques. L'intervention brève a donc tout son sens car elle permet de conscientiser la personne quand celle-ci n'est pas prête à entamer un sevrage et de réduire de 20% sa consommation d'alcool, diminuant ainsi les risques associés (somatiques, psychiatriques, sociaux, familiaux).

4. ACTIONS FUTURES

Diverses actions sont envisagées dans le futur :

- organisation de groupes thérapeutiques une fois par mois ;
- mise en place d'ateliers créatifs (dessin, peinture et cuisine) ;
- organisation de séances d'informations dans les écoles ;
- travail en pair-aidance ;
- présentation de l'asbl aux GLEMS (Groupe Local d'Evaluation Médicale).

5. COORDONNÉES

Asbl Hope One
Siège social : 41, rue du Prévot, 7060 Soignies
www.hopeone.be

Bruno Dewolf (éducateur spécialisé et coordinateur)
bruno.dewolf@hopeone.be
0487/510 299

Docteur Scoman (alcoologue)
bernadette.scoman@hopeone.be
0483/851 297

Gaetana Andolina (coordinatrice)
Andolina.gaetana@hopeone.be
0483/851 297